la ville

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation parking Médiathèque

JYR/AP/JFL
AMT-2024-046

Le Maire de Surgères,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,
Vu la demande reçue de l'association **Les Archers d'Hélène** en date du 11 mars 2024,
Considérant que pour permettre leur manifestation, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article un :
Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking de la médiathèque.

Article deux :
Ces dispositions s'appliqueront **la journée du 31 mars 2024.**

Article trois :
La signalisation adéquate sera mise en place et enlevée par les services techniques.

Article quatre :
Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Les Archers d'Hélène,
- Gendarmerie de Surgères,
- Centre de Secours de Surgères,
- Le Service de la Police municipale,
- Le Service du Centre Technique Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 13 mars 2024
L'Adjoint au Maire,

Jean-Yves ROUSSEAU.

MAIRIE DE SURGERES
Charente-Maritime

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Ville de Surgères
Square du Château ▪ BP 59 ▪ 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 07 00 23 ▪ Fax 05 46 07 53 98
mairie@ville-surgeres.fr ▪ www.ville-surgeres.fr